# Récapitulatif

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet EARL OVIVEAUX sur la commune principale de l'AIOT 3800 Chemin des Etoiles 42310 Sail-les-Bains.

La référence de votre dossier est A-3-3KIER80TE et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 16/01/2023 à 14h01 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- ' \_\_\_\_ is.com (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- 3.com (pour rappel, déclarant)

# 1 - Type de déclaration

## Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : une déclaration initiale

Numéro d'AIOT : Je ne connais pas mon numéro d'AIOT

Service instructeur : Je ne connais pas le service instructeur

# Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <a href="https://aida.ineris.fr/">https://aida.ineris.fr/</a>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.

• En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

#### 2 - Déclarant

#### Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : Déclarant

#### Personne morale

#### N° SIRET 79064622800029

Raison sociale EARL OVIVEAUX

Forme juridique Exploitation agricole à responsabilité limitée

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'applic ation du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

3800 CHE DES ETOILES

**42310 SAIL LES BAINS** 

Téléphone portable : +(33)

-	com

Référent

Nom:

Prénom

Fonction: CHARGEE D'AFFAIRES URBANISME

Adresse électronique :

Téléphone fixe : +(33)

Adresse électronique d'échange avec l'administration

Adresse électronique : lina.adjailia@irisolaris.com

# 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : EARL OVIVEAUX

Description des activités :

Il s'agit d'une exploitation agricole d'élevage de bovins comprenant : - 380 veaux de boucherie

m

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : NON

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : NON

Une installation classée relevant du régime de déclaration : OUI

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : NON

# 4 - Localisation

#### Localisation de l'installation

Adresse 3800 Chemin des Etoiles 42310 Sail-les-Bains

X:765035

Y:6571678

Projection: Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'

eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

#### 5 - Activité du site

#### Permis de construire

La mise en œuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? OUI

## Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale Régime	Précisions
2101	1-c	Elevage, transit, vente etc. de bovins	Nombre d'animaux 380 u	

# 6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? NON

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? NON

Est-il prévu un épandage ? NON

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? NON

#### Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

# Ficelles et enrubannage

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? NON

### Disposition en cas de sinistre

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant : Il existe deux étangs à moins de 400m de l'exploitation pouvant servir comme DECI De plus l'exploitant possède une citerne mobile sur roue de 5000 L équipée d'une lance incendie L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? NON

# Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : NON

#### Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ? **Oui** 

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

# 7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

# PLAN CADASTRAL.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

PLAN DE MASSE.pdf

